



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Risques de submersions et trait de côte

Question écrite n° 37027

### Texte de la question

Mme Catherine Pujol interroge Mme la ministre de la transition écologique sur les phénomènes de submersion maritime et de recul du trait de côte. Le département des Pyrénées-Orientales doit faire face à la montée des eaux qui est la conséquence sur ce territoire du réchauffement climatique accentué par l'action de l'homme. Cette montée des eaux qui se constate depuis plusieurs années se traduit par des risques accrus de submersions et par le recul du trait de côte. Ces deux phénomènes qui s'observent en parallèle menacent à la fois les zones urbanisées du territoire mais également les territoires agricoles cultivés sous forme d'agriculture biologique, pour laquelle ce territoire est le *leader* national. Ainsi, le recul du trait de côte, effet du réchauffement climatique et accentué par l'action de l'homme, peut avoir à terme des conséquences dramatiques sur l'agriculture de ce territoire et sur l'aménagement côtier. C'est pourquoi il est fondamental de mener une stratégie globale de gestion des mobilités du trait de côte et des risques de submersions. Elle lui demande de bien vouloir lui confirmer que des actions concrètes sont menées afin de mesurer les submersions marines et de mieux gérer les reculs du trait de côte. Elle lui demande également de préciser l'état d'avancement des objectifs de lutte contre les phénomènes de submersions et de recul du trait de côte.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Catherine Pujol](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (2<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37027

**Rubrique :** Mer et littoral

**Ministère interrogé :** [Transition écologique](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 mars 2021](#), page 1990

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)